

# Mission d'accompagnement, de conception et de réalisation d'un parc sur la commune de Fèves (57)

## Maîtrise d'Ouvrage

COMMUNE DE FÈVES  
17 Rue Haute  
57280 FEVES  
Tel : 03 87 51 14 28  
Fax : 03 87 51 22 01  
mail : mairie@villagedefeves.fr

## Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS) > paysagistes dplg,  
Siège social :  
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris  
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94  
Courriel : vl@coopaname.coop  
Responsable étude : Anne-Cécile Jacquot  
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz  
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05  
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

CR - RESTITUTION PUBLIQUE ESQUISSE SOMMAIRE

09 juillet 2019

## OBJET DE LA REUNION

Présentation de la proposition d'esquisse sommaire pour le futur parc de Fèves aux habitants.  
Présenter des pistes de réflexions sur l'envie de la commune de créer un parc central au village, capable de créer du lien entre les différents quartiers de la commune ; l'esquisse présentée se veut être une proposition de cap vers lequel tendre ; le dessin, la répartition, les usages sont des possibles ajustables, modifiables ou à revoir

L'équipe d'études présente le contenu des propositions selon le sommaire suivant :

1. Introduction
2. Synthèse de (l'état des lieux) et du programme
3. Les éléments structurants du schéma directeur
4. Esquisse sommaire
5. Plan des interventions et estimatifs sommaires

Présence de 100-120 personnes

## ÉCHANGES

La commune a souhaité présenter un devenir crédible, basé sur les atouts de l'existant sur ses propres moyens, sur l'envie d'associer le nourricier au loisir, à la promenade, au paysage et à la biodiversité ; l'objectif est bien de rêver un peu pour impulser une dynamique avec les habitants, s'autoriser à essayer, expérimenter, tout cela dans une prise de risque mesurée.

Questions / remarques faites par les habitants :

- a. Comment la commune imagine-t-elle créer ce parc alors que les terrains appartiennent essentiellement à des propriétaires privés ?

La commune est déjà propriétaire de terrains dans ce secteur pour + de 2 hectares, ces terrains sont réservés à la commune pour la création de ce parc, des discussions sont en cours avec des propriétaires fonciers pour acheter les terrains, il est aussi possible d'établir une convention qui permettrait d'aménager les terrains sans transfère de propriété.

- b. Le chemin du four (continuité de la rue Basse) deviendra-t-il uniquement piéton et donc fermé à la circulation automobile ?

C'est une possibilité mais rien n'est arrêté, ce chemin traverse le futur parc, la route n'est pas aménagée, les voitures y circulent parfois à vive allure et la sécurité des piétons n'est pas assurée, rendre ce chemin piéton pourrait être un avantage pour le parc.

- c. Quelles préconisations pour le maintien de la faune habitant sur le site ?

Le travail engagé peut conduire à un relevé faunistique et floristique pour être affiné, ajuster et permettre des aménagements qui puissent laisser des trames de passages pour certains animaux, préserver les habitats en place.

Le travail à mener désormais consiste à reprendre l'esquisse en concertation avec les habitants qui se sont montrés intéressés pour y réfléchir et adapter les propositions en fonction des remarques, des usages, des souhaits des habitants.

- d. Est-ce que les chemins peuvent accueillir aussi des engins agricoles ? Lesquels ?

Les propositions d'esquisse pourront tout à fait être ajustées pour proposer un accès par le chemin du haut / à voir la faisabilité, notamment au croisement du GR et du chemin ; il est possible d'envisager de concentrer les cultures nécessitant le passage d'engins agricoles autour de cet axe.

- e. Faut-il prévoir un stationnement pour le parc ?

Si un espace de stationnement est créé, il sera probablement utilisé, et constituera une invitation à venir profiter de ce parc en voiture. Pourtant, ce parc est accessible à pied et en vélo. De plus, les dimensions du parking de la salle des fêtes pourraient permettre d'accueillir ponctuellement des visiteurs lors d'éventuelles manifestations.

- f. La proposition de la création d'un espace de pique-nique / barbecue engendre chez les habitants des craintes de nuisance, de fréquentation...

L'esquisse peut tout à fait être revue pour proposer une grande table de pique-nique seulement et choisir un emplacement adéquat qui convienne davantage aux habitants (dans l'espace public central ou plus loin le long du GR ?)

- g. L'emplacement de la mare induit qu'elle sera peut-être sèche en été ?

L'esquisse et les propositions doivent être confortées autour de la gestion de l'eau par une étude hydrologique sur le site.

- h. Quelles sont les suites à donner au projet ?

Un atelier avec les habitants qui se sont inscrits pour ajuster / reprendre / compléter l'esquisse et imaginer ensemble les étapes de la transformation se tiendra au début de l'automne 2019.

La transformation de cet espace est proposée par l'équipe d'études comme une succession d'étapes, permettant d'avancer progressivement, en testant, en ajustant les actions aux moyens, aux énergies en place. Un chantier ciblé sur quelques actions simples et concernant des aménagements réversibles pourrait être envisagé dans le courant de l'hiver 2019.

i. Quelle gestion de ce parc et par qui ?

Les propositions d'aménagements restent simples et adaptés aux moyens de la commune, tonte / fauche / pâturage par convention avec des éleveurs... Une gestion qui nécessite du travail en amont pour la mise en place mais qui ne représente pas un surcoût important pour la commune ; les choses doivent se faire progressivement, cela permet d'adapter les efforts aux moyens, de se fixer des objectifs atteignables et de les atteindre.